



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Alpes-de-Haute-Provence

éducation
nationale

Pôle Gestion des
Ressources Humaines et
des Moyens

Référence
Arrêté CS RS 2015

Dossier suivi par
Marie-Ange Rollet

Téléphone
04 92 36 68 60

Fax
04 92 36 68 68

Mél.
ce.ia04@ac-aix-marseille.fr

Avenue du Plantas
04004 Digne-les-Bains

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

- VU** le Code de l'Education - articles L 211-1 et suivants, article D 211-9 relatif à la carte scolaire du premier degré, et article R 235-11 relatif à la consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale (et, le cas échéant, les articles R 222-19-3 et R. 222-24) ;
- VU** le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique, notamment en ses articles 6 et 7 I ;
- VU** le décret de Monsieur le Président de la République du 7 février 2014 nommant M. Eric Lavis, directeur académique des services de l'éducation nationale du département des Alpes de Haute-Provence;
- VU** l'avis du Comité Technique Spécial Départemental réuni les 2 et 7 avril 2015 ;
- VU** l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence réuni le 13 avril 2015;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont retirés les emplois ci-après désignés :

DESIGNATION DE L'EMPLOI	IMPLANTATION
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	ALLOS (LA FOUX) Ecole élémentaire
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	LA JAVIE Ecole élémentaire
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	CASTELLANE Ecole élémentaire
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	LE CHAFFAUT ST JURSON Ecole élémentaire
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	CHAMPTERCIER Ecole élémentaire



DESIGNATION DE L'EMPLOI	IMPLANTATION
4 emplois d'instituteur/professeur des écoles	CHATEAU-ARNOUX Ecole élémentaire Henri Wallon
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	DAUPHIN Ecole élémentaire
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	DIGNE LES BAINS Ecole maternelle Soustre
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	DIGNE LES BAINS Ecole élémentaire Gaubert
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	LE LAUZET Ecole élémentaire
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	PIERREVERT Ecole maternelle
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	REVEST DU BION Ecole élémentaire
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	LE VERNET Ecole élémentaire
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	VOLX Ecole élémentaire

Article 2 : Sont retirés à titre conditionnel les emplois ci-après désignés :

DESIGNATION DE L'EMPLOI	IMPLANTATION
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	CHATEAU-ARNOUX Ecole élémentaire E et C Freinet (si les effectifs à la rentrée sont \leq 72 élèves)
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	DIGNE LES BAINS Ecole maternelle Soustre (si fermeture de l'école décidée par le maire de Digne les Bains)
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	DIGNE LES BAINS Ecole élémentaire le Pigeonnier (si les effectifs à la rentrée sont \leq 48 élèves hors élèves de moins de 3 ans)
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	SAINT ETIENNE LES ORGUES Ecole élémentaire (si les effectifs à la rentrée sont \leq 100 élèves)



3/7

Article 3 : Sont affectés les emplois ci-après désignés :

DESIGNATION DE L'EMPLOI	IMPLANTATION
2 emplois d'instituteur/professeur des écoles	CHATEAU-ARNOUX Ecole élémentaire Paul Lapie
2 emplois d'instituteur/professeur des écoles	CHATEAU-ARNOUX Ecole maternelle Paul Lapie
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	PIERREVERT Ecole élémentaire
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	DIGNE-LES-BAINS Ecole élémentaire Beausoleil
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	MANOSQUE Ecole élémentaire la Luquèce
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	MISON Ecole élémentaire
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	REILLANNE Ecole élémentaire
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles CLIS	BARCELONNETTE Ecole élémentaire
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles Titulaire remplaçant formation continue	Circonscription MANOSQUE MANOSQUE E.E St Lazare
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles Titulaire remplaçant formation continue	Circonscription SISTERON SUD CHATEAU-ARNOUX E.E Paul Lapie

Article 4 : Sont affectés au titre de l'accueil des élèves de moins de 3 ans, les emplois ci-après désignés :

DESIGNATION DE L'EMPLOI	IMPLANTATION
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	DIGNE LES BAINS Ecole primaire Le Pigeonnier
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	MANOSQUE Ecole primaire la Ponsonne



Article 5 : Est affecté à titre conditionnel l'emploi ci-après désigné :

DESIGNATION DE L'EMPLOI	IMPLANTATION
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles	MANOSQUE Ecole élémentaire Les Tilleuls Si : Eff. \geq à 100 Et Eff. \geq à 164 à E.E St Lazare Et Eff. \geq à 275 à E.P Le Colombier

4/7

Article 6 : Est retiré l'emploi de l'ASH ci-après désigné :

DESIGNATION DE L'EMPLOI	IMPLANTATION
1 emploi de directeur d'établissement spécialisé	SESSAD L'ESCALE

Article 7 : Est affecté l'emploi de titulaire départemental fléché allemand ci-après désigné :

DESIGNATION DE L'EMPLOI	IMPLANTATION
Compensation décharge de direction	MANOSQUE Ecole primaire La Ponsonne

Article 8 : Est retiré l'emploi (poste à profil) ci-après désigné :

DESIGNATION DE L'EMPLOI	IMPLANTATION
1 emploi d'enseignant contractuel 1er degré	MANOSQUE Ecole internationale PACA

Article 9 : Est affecté l'emploi (poste à profil) ci-après désigné :

DESIGNATION DE L'EMPLOI	IMPLANTATION
1 emploi de directeur d'école, adjoint au directeur de l'EIPACA pour le 1 ^{er} degré	MANOSQUE Ecole internationale PACA



Article 10 : MESURES TECHNIQUES

10-1 Conseillers pédagogiques - circonscription IEN – A :

RETRAITS D'EMPLOIS	AFFECTATIONS D'EMPLOIS
1 emploi de conseiller pédagogique départemental arts visuels	1 emploi de conseiller pédagogique formation continue et actions éducatives
1 emploi de conseiller pédagogique départemental éducation musicale	1 emploi de conseiller pédagogique départemental arts et culture

5/7

10-2 Postes EMALA

RETRAITS D'EMPLOIS	AFFECTATIONS D'EMPLOIS
1 emploi d'EMALA Ecole élémentaire J. Reinach DIGNE LES BAINS	1 emploi d'EMALA départemental rattaché IEN-A
1 emploi d'EMALA Ecole élémentaire J. Reinach DIGNE LES BAINS	1 emploi d'EMALA départemental numérique rattaché IEN-A
1 emploi d'EMALA Ecole élémentaire FORCALQUIER	1 emploi d'EMALA départemental ASH rattaché IEN-A
1 emploi d'EMALA Ecole élémentaire FORCALQUIER	1 emploi d'EMALA circonscription de SISTERON SUD
1 emploi d'EMALA Ecole élémentaire RIEZ	1 emploi d'EMALA circonscription de MANOSQUE
1 emploi d'EMALA Ecole élémentaire ST ANDRE LES ALPES	1 emploi d'EMALA circonscription de DIGNE LES BAINS
1 emploi d'EMALA Ecole élémentaire SEYNE	1 emploi d'EMALA circonscription de SISTERON

10-3 Postes animateurs – Coordonnateurs RRS / REP

RETRAITS D'EMPLOIS	AFFECTATION D'EMPLOI
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles Animateur RRS Ecole élémentaire L. Pasteur LES MEES	
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles Coordonnateur RRS Ecole élémentaire les Tilleuls MANOSQUE	1 emploi d'instituteur/professeur des écoles Coordonnateur REP Ecole primaire la Ponsonne MANOSQUE



1 emploi d'instituteur/professeur des écoles Animateur RRS Ecole élémentaire les Plantiers MANOSQUE	
---	--

10-4 : Autres mesures techniques :

6/7

AFFECTATIONS D'EMPLOIS	IMPLANTATIONS
1 équivalent temps plein d'instituteur/professeur des écoles titulaire remplaçant	Implantations diverses correspondant au cumul des quotités annualisées au titre du 80 %
1 équivalent temps plein d'instituteur/professeur des écoles titulaire remplaçant	Implantations diverses correspondant au cumul des quotités annualisées au titre du 80 %
0,5 équivalent temps plein d'instituteur/professeur des écoles titulaire remplaçant	Implantations diverses correspondant au cumul des quotités annualisées au titre du 80 %

Article 11 Est retiré l'emploi ci-après désigné :

RETRAIT D'EMPLOI	IMPLANTATION
1 emploi d'instituteur/professeur des écoles Fonction administrative exceptionnelle	DSDEN des Alpes de Haute Provence DIGNE LES BAINS

Article 12 : Les mesures citées aux articles 1 à 11 prennent effet le 1^{er} septembre 2015.

Article 13 : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et au bulletin départemental de l'éducation nationale.

Fait à Digne-les-Bains, le 17 avril 2015.

Pour le recteur de l'académie d'AIX – MARSEILLE et par délégation,
l'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence

Eric LAVIS

Voies et délais de recours page suivante



VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

7/7

- soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision ;
- soit un **recours hiérarchique** devant le ministre chargé de l'éducation nationale ;
- soit un **recours contentieux** devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais.

En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant **deux** mois).

*arrêté du 17 avril 2015 portant retrait et affectation
d'emplois d'enseignants du 1^{er} degré à la rentrée
scolaire 2015 dans les écoles publiques des Alpes
de Haute Provence*

